

Historique des actions mises en œuvre relatives à la sécurité

1980	Dépliant annuel remis aux chasseurs reprenant les prescriptions basiques en matière de sécurité
1996	Mise en œuvre d'une politique de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des responsables d'association de chasse et des chasseurs
	Colloque départemental de lancement puis chaque année, des actions successives en faveur de l'éthique comportementale et du respect de la sécurité à la chasse
	Confection d'un étui de rangement du permis rappelant les consignes de sécurité, remis à tous les chasseurs
	Réalisation d'une cassette vidéo pédagogique offerte à tous les ACCA pour la formation de leurs membres
	Casquettes de visualisation offertes à toutes les ACCA pour la formation de leurs membres
	Réalisation d'un carnet d'organisation des battues à vocation pédagogique
2006	Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour 6 ans avec un chapitre dédié spécialement aux mesures de sécurité
2009	Réédition en partenariat avec Groupama d'un étui de permis pour tous les chasseurs reprenant les consignes de sécurité
	Renforcement de la formation des chasseurs avec un examen pratique du permis de chasser, axé fortement sur la sécurité avec des questions éliminatoires sur la sécurité
	Mise en œuvre sur le site pédagogique des Glières d'une formation spécifique « Battue Sécurité » principalement destinée à tous les organisateurs de battues et chef d'équipes
2013	Renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec un chapitre renforcé sur la sécurité conformément aux prescriptions du code de l'environnement avec par exemple l'obligation du port d'un dispositif de couleur vive pour toutes les actions de chasse
2014	Mise à jour des règlements des ACCA avec la Préfecture : remise à jour des consignes de sécurité, intégration des dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
2015	Mise en œuvre d'une formation obligatoire des présidents d'ACCA.

	Création et distribution à toutes les ACCA d'un carton plastifié destiné à tous les chefs d'équipe et organisateurs de battue, rappelant les consignes à donner et listant les 10 questions à se poser avant de partir à la chasse.
	Rédition d'un panneau de signalisation de chasse collective à l'usage des ACCA
2016	Création d'un groupe de travail spécifique
	Recrutement d'une collaboratrice dédiée pour 9 mois
	Rencontre avec le Préfet et réalisation d'une enquête d'évaluation de la fréquentation des territoires auprès des 300 associations communales et intercommunales de chasse.
	Elaboration d'un dossier complet d'analyse de la situation (en concertation avec la DDT et les présidents de sociétés de chasse concernés) et proposition de 3 axes d'action : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des mesures et règles relatives à la sécurité - Développement de la communication avec les autres usagers de la nature - Mise en place d'un zonage spécifique et de règles spécifiques à ces zonages à forte fréquentation
	Officialisation de deux arrêtés préfectoraux renforçant la réglementation de la chasse dans le Schéma Départemental de gestion cynégétique et officialisant 3271 ha en réserves de chasse sécuritaire et 27400 ha en zones de non tir le dimanche après-midi.
	Formation de 3000 chefs d'équipes à l'organisation des chasses collectives et à la prévention de la sécurité.
2017	Formation de près de 5000 chasseurs à la prévention de la sécurité et à l'organisation des chasses collectives.
	Elaboration d'une charte de partage de la nature.
	Signature de cette charte avec trois associations d'usagers : Le comité départemental de Randonnée Pédestre ; Le comité départemental de Cyclotourisme ; le Comité départemental des Clubs alpins et de Montagne.
	Participation aux Assemblées Générales des trois associations d'usagers signataires de la convention et animation de rencontres avec leurs adhérents
	Prise de contact et projets de communication élargie avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Comité Départemental olympique et sportif.